



Projet Associatif

- APDRA Pisciculture Paysanne -



Historique

↳ 1996 : Origines

En Afrique, de nombreux producteurs agricoles souhaitent pratiquer la pisciculture pour répondre à la demande croissante en poisson, mais leurs initiatives échouent et, sur un plan institutionnel, beaucoup se demandent si cette activité émergera un jour. Dans les années 1990, dans la région Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, un groupe de jeunes assistants techniques accompagne certains producteurs dans leur recherche d'une pisciculture performante, intégrée aux exploitations familiales. Le modèle de pisciculture extensive en étang de barrage qu'ils mettent en place s'avère avoir de fortes potentialités de développement dans le contexte des économies de plantation. Une première association, l'APDRA-CI, est alors créée en 1994 pour le promouvoir au niveau national. Puis, en 1996, une seconde association voit le jour : l'APDRA-F (Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique tropicale humide – France). De droit français, elle doit permettre une extension des actions au-delà de la Côte d'Ivoire.

↳ 1996 - 2006 : Développement de la pisciculture paysanne en Côte d'Ivoire et en Guinée

Pendant ses dix premières années, l'APDRA concentre ses activités en Côte d'Ivoire et en Guinée, en collaboration l'AFVP¹, et permet l'installation durable de plusieurs centaines de pisciculteurs. Face à cet engouement, l'APDRA appuie l'émergence d'organisations professionnelles piscicoles qui se révèlent être des acteurs indispensables de ce développement. Aux membres fondateurs viennent s'ajouter un certain nombre de bénévoles dont des professionnels français de la pisciculture, partants pour soutenir l'initiative. Les premiers salariés sont recrutés afin d'avoir une présence plus continue sur le terrain.

↳ 2006-2010 : Elargissement du champ d'action

A partir de 2006, l'APDRA commence à mettre en œuvre des projets d'envergure dans de nouvelles zones d'intervention. Au Cameroun, l'association teste le modèle extensif et, à Madagascar, elle soutient la rizipisciculture paysanne. En 2008, de nouvelles actions de développement de la

pisciculture sont aussi entreprises au Bénin, en Centrafrique, au Libéria, au Congo et en République démocratique du Congo. Parallèlement, l'association se professionnalise de plus en plus et le nombre de salariés venant appuyer le travail des bénévoles augmente.

En 2010, l'APDRA-F change de nom et devient APDRA Pisciculture Paysanne, marquant ainsi sa volonté de s'intéresser à tous types de milieux agro-écologiques. Cette transformation intervient dans un contexte où des initiatives de production aquacoles industrielles enregistrent leurs premiers succès probants en Afrique.

↳ 2010-2017 : Reconnaissance dans le paysage institutionnel

Depuis 2010, le rôle majeur de la pisciculture paysanne, qui produit un poisson bon marché satisfaisant économiquement les pisciculteurs, est souvent occulté par la promotion des voies industrielles qui ciblent les marchés rémunérateurs. Parallèlement, l'urgence de contrer l'augmentation continue des importations de poisson pour la sécurité alimentaire, couplée à celles, récentes, de dizaines de milliers de tonnes de tilapia d'aquaculture d'Asie sur les marchés urbains, fait oublier la qualité et la durabilité des solutions proposées. Pourtant, l'APDRA bénéficie de l'intérêt porté, sur le plan international, au rôle de la pisciculture dans la sécurité alimentaire.

A partir de 2012, la collaboration de l'APDRA avec les institutions étatiques guinéennes lui donne l'occasion de mettre en œuvre le projet du gouvernement en Guinée Forestière. Ensuite, à Madagascar, l'APDRA est reconnue par la Direction de l'Aquaculture comme un intervenant de qualité pour promouvoir la pisciculture. Dans les autres pays d'intervention, l'APDRA poursuit son action en privilégiant la continuité de sa présence, grâce au soutien renouvelé de ses partenaires financiers. Ces évolutions sont soutenues par l'engagement d'équipes locales au sein d'antennes prolongeant la dynamique associative.

A côté de ses relations privilégiées avec les organisations professionnelles de pisciculteurs, l'association favorise également l'émergence d'un réseau de salariés locaux permettant la mise en place d'une coopération sud-sud originale. Enfin, elle continue à travailler en partenariat avec les instituts de recherche scientifique qui partagent l'objectif de proposer une pisciculture toujours plus adaptée aux capacités et aux souhaits des producteurs.

¹ Association Française des Volontaires du Progrès

Vision

L'APDRA partage et poursuit avec ses membres une vision d'un monde dans lequel :

- ✓ Les producteurs agricoles familiaux vivent correctement de leur activité et ont les moyens de développer davantage leurs productions.
- ✓ Les pisciculteurs et leurs familles produisent une protéine animale accessible, de qualité qui favorise la sécurité alimentaire de leur territoire.
- ✓ Le développement de la pisciculture diminue la pression exercée sur les stocks halieutiques et participe à l'amélioration des ressources des agro systèmes.
- ✓ Une collaboration équilibrée existe entre les acteurs du développement piscicole au Sud et au Nord.
- ✓ Les pisciculteurs sont organisés en une interprofession forte, soutenue par les politiques institutionnelles locales et nationales, construite sur le principe d'un réseau le plus diversifié possible, ce qui favorise l'autonomie, l'auto-gouvernance et la résilience.

Mission

L'association a pour but de promouvoir et développer une pisciculture paysanne durable. L'association s'engage à :

- Augmenter et diversifier les ressources des exploitations familiales.
- Renforcer la sécurité alimentaire.
- Appuyer les organisations professionnelles représentant les intérêts de la pisciculture paysanne.
- Défendre et faire reconnaître la pisciculture paysanne.

Notre démarche

Pour remplir cette mission, l'association promeut une pisciculture commerciale intégrée aux exploitations familiales : le producteur a recours au travail familial et aux ressources de l'exploitation pour produire un poisson clairement destiné à générer des revenus monétaires. Cette pisciculture bénéficie de la mutualisation de certains facteurs de production et de synergies écosystémiques. Elle doit être intégrée dans des dynamiques sociales pour se pérenniser et évoluer. L'association cherche également à ce que les institutions politiques concernées par cette activité la stimulent et la favorisent.

La pisciculture promue par l'APDRA vise à être rentable et durable. Elle peut être mise en œuvre par les producteurs avec leurs propres moyens. Elle se veut appropriable par les pisciculteurs et leur famille qui sont au centre de son développement. La valeur ajoutée qu'elle génère a des retombées essentiellement locales.

La pisciculture promue par l'APDRA cherche à renforcer la capacité d'adaptation des producteurs aux changements climatiques, que ce soit par l'amélioration de la disponibilité de l'eau pour les autres activités agricoles, la restauration de la fertilité des sols des milieux dégradés ou la réduction des effets polluants d'effluents d'élevage ou d'eaux usées.

Valeurs

Pour remplir sa mission, l'APDRA promeut trois valeurs essentielles :

- **L'humain** : L'humain est au centre de l'action de l'APDRA, pour améliorer les conditions de vie des pisciculteurs et de leur famille, et pour travailler en collaboration étroite avec eux en vue de développer une pisciculture adaptée à leur situation.
- **L'autonomie** : Pour l'APDRA, les pisciculteurs doivent être en mesure de faire leurs propres choix, sans dépendre d'un système imposé de l'extérieur. L'autonomie réduit la vulnérabilité et concourt à la durabilité, autre valeur pilier de l'APDRA.
- **La durabilité** : La pisciculture développée par l'APDRA vise à être durable, c'est-à-dire à atteindre un équilibre garantissant à la fois le développement économique et social, et le respect de l'environnement.

Principes d'intervention

L'APDRA agit au quotidien en respectant trois principes d'intervention :

- Placer les pisciculteurs, leurs activités et leur famille au cœur de la démarche en tenant compte des contextes locaux ;
- Valoriser et créer les savoir-faire et les échanges de pratiques au sein de réseaux de proximité ;
- Stimuler et accompagner toutes les formes d'innovation sans *a priori* technologique ou culturel dans une démarche de co-construction et de validation scientifique.

